



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité et gaz

Question écrite n° 87323

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les difficultés qui vont résulter des nouvelles augmentations du gaz (4,7 % en juillet, et 15 % au total cette année) et de l'électricité (4,4 % pour l'option « base »), avalisées par le Gouvernement, et jusqu'à 9,2 % pour les 500 000 ménages ayant souscrit un abonnement « effacement jour de pointe ». Ces hausses interviennent dans un contexte d'insuffisance des revenus des ménages, de chômage en croissance permanente qui frappe les familles et porte une nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat. Tout cela alors que, par exemple, les actionnaires de GDF-Suez se sont partagé près de 4,5 milliards d'euros de bénéfices en 2009, après 6,5 milliards en 2008, et que l'annonce récente de la fusion de GDF Suez avec le britannique International power passe par le versement d'un dividende de 1,68 milliard d'euros « pour obtenir l'accord des actionnaires d'International Power » ! Concernant EDF qui fait état d'un profit de 1,659 milliard d'euros au 1er semestre 2010, des associations comme UFC-Que choisir dénoncent la politique tarifaire mise en oeuvre et rappellent l'extrême difficulté pour les ménages les plus fragilisés par la crise d'obtenir le tarif social, dont ne bénéficient d'ailleurs toujours pas environ deux tiers des foyers très modestes qui y auraient légitimement droit. Il lui demande de lui faire connaître quelle connaissance a le Gouvernement de cette injustice. Il lui demande quelles dispositions le ministère entend prendre pour faciliter l'obtention du tarif social auquel ces familles et personnes peuvent prétendre alors que les dernières hausses imposées sont les plus fortes appliquées depuis juillet 2003.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87323

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9585

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)